

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située 3, avenue Georges Pompidou à Jonage et appartenant à monsieur et madame Messy.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 6,20 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 9 de la cession AS, est nécessaire à l'aménagement d'un rond-point, à l'angle de l'avenue Georges Pompidou et de l'allée Stendhal.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait ledit terrain au prix de 1 116 F et verserait une indemnité pour perte de plantations de 6 000 F, conformément à l'avis des services fiscaux ;

**B - Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,